Questions orales

M. Nystrom: Comme il semble que le ministre des Finances ne se rendra pas à ma requête, puis-je lui poser une question précise? Le prix de la miche de pain augmentera de 7c. à compter du 1er janvier et probablement de 12c. au cours des prochains mois. Le Centre d'étude de l'inflation et de la productivité a déclaré que pour vaincre l'inflation, il était indispensable que le consommateur ne subisse pas automatiquement les hausses de coûts.

• (1422)

Étant donné que le coût réel du blé qui entre dans la fabrication d'un pain n'est que de 3½c., le ministre fera-t-il pression auprès des fabricants de produits alimentaires pour qu'ils n'augmentent pas leurs prix de 7c. ou 12c., mais uniquement en fonction de la hausse du coût du blé?

M. Chrétien: Dans notre régime économique, nous dépendons des milieux d'affaires . . .

Des voix: Oh!

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, ce sont ces mêmes députés qui se sont plaints des contrôles que nous avions au Canada. Il y a un an, j'ai décidé que les contrôles seraient abolis. Je suis heureux de constater que le député est favorable à leur rétablissement, et j'espère qu'il le signalera à ses amis des milieux ouvriers.

Des voix: Bravo!

[Français]

AIR CANADA

LES RAISONS DE LA RÉDUCTION DES SERVICES DANS CERTAINES RÉGIONS

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Puisque la société Air Canada s'apprête à réduire ses services dans les régions périphériques, comme l'annulation du vol direct Rouyn-Montréal les jeudi, vendredi et dimanche soirs, et qu'elle fait la même chose dans à peu près toutes les régions périphériques au pays, et ceci à partir du 7 janvier, le ministre pourrait-il dire s'il a eu des discussions avec la société Air Canada au sujet de ses réductions de services. Dans l'affirmative, comment explique-t-il que malgré l'augmentation prévue de 8 p. 100 à la fin de décembre, la société peut encore réduire ses services, alors que dans les avions on n'a plus de journaux, et que les repas sont simplement des sandwichs dans de petits emballages. Comment le ministre peut-il expliquer qu'en plus de cela on veuille réduire le service des vols?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Cette question a été soulevée à la Chambre il y a quelque temps, après l'annonce faite par Air Canada qu'un manque de pilotes entraînerait la diminution des services pendant plusieurs mois à compter de janvier. Cette diminution touchera tout le pays.

Lorsqu'elle acquiert de nouveaux appareils, Air Canada doit assurer l'entraînement de nombreux pilotes dont la plupart pilotaient auparavant des appareils encore en service. Le nombre de pilotes ainsi entraînés est largement supérieur au nombre de pilotes requis pour mettre en service les nouveaux appareils. Mais je puis assurer au député que je vais transmettre ses observations à la direction d'Air Canada.

[Français]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, le ministre a effectivement raison lorsqu'il dit qu'Air Canada se base sur le manque de pilotes pour justifier la décision de réduire le nombre des vols à partir de janvier. Depuis 1973, des demandes ont été présentées par des pilotes provenant de divers secteurs, autant de celui de l'aviation militaire que de celui de l'aviation civile, et Air Canada a toujours refusé d'accepter les demandes de ces pilotes. A certains moments, Air Canada dit qu'il faut faire des demandes plus souvent et, malheureusement, lorsque les gens font des demandes assez souvent, on leur demande de ne pas le faire trop souvent. Comment le ministre explique-t-il cette attitude d'Air Canada envers les pilotes qui font des demandes d'emploi chez Air Canada?

[Traduction]

M. Lang: J'estime avoir bien expliqué la situation. Air Canada avait un nombre suffisant de pilotes et n'en recrutait de nouveaux qu'en fonction de ses besoins. L'acquisition de nouveaux appareils de modèle différent a nécessité un nouveau programme d'entraînement des pilotes. Je ne saurais dire si la société a mal évalué ses besoins futurs, mais le problème dont veut parler le député a trait aux vols qui seront supprimés à compter du début de janvier, problème qui, sauf erreur, est dû à un manque de pilotes.

[Français]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, la raison finale, contrairement à ce que le ministre indique, ce n'est pas la formation de nouveaux pilotes, mais le fait que les pilotes sont limités par leur convention collective à faire quelques atterrissages seulement par envolée, cinq au plus, alors que la société, malgré la convention, n'a pas su augmenter son personnel de pilotes pour respecter cette même convention. Aujourd'hui, est-ce que le ministre est prêt à faire des démarches auprès de la société Air Canada pour qu'elle emploie plus de pilotes afin de respecter la convention collective des pilotes au sein de la compagnie?

• (1427)

[Traduction]

M. Lang: Monsieur l'Orateur, cela ne résoudrait pas le problème dans l'immédiat, car la difficulté réside dans le programme de formation. Je n'ai aucun conseil précis à donner au député et je ne crois pas pouvoir en donner à Air Canada non plus.